



**13-14 AG 2014-06-14 DOCUMENT 19 PROPOSITION DE MODIFICATION DES PRINCIPES DE L'ARTICLE PF18**

### **1. Rétroactes**

Lors de l'assemblée générale du 23 mars 2013, il avait été décidé de constituer un groupe de travail chargé de présenter une alternative à la proposition de modification des articles PF 18 et PM 12 initiée par le conseil d'administration.

Au terme de 6 réunions de travail, le groupe, rassemblant un représentant de chaque province, présente le résultat de ses cogitations axées sur les constats suivants :

1. le Fonds des jeunes n'a jamais rencontré ses finalités à savoir l'augmentation du nombre d'équipes de jeunes et le niveau de celle-ci ;
2. Les clubs évoluant en nationale contribuent de manière disproportionnée au financement du Fonds des jeunes ;
3. La volonté de trouver une solution équilibrée entre les clubs qui financent le fonds des jeunes et ceux qui en bénéficient.

### **2. Principes de la réforme**

Sur la base de ce qui précède, les principes suivants ont été confortés :

1. **Maintien** du système de licences collectives avec les montants actuels ;
2. Fixation d'un **subside forfaitaire**, identique, pour toutes les équipes de jeunes qui commencent et terminent le championnat ;
3. Octroi d'un **bonus** par équipe de jeunes alignée par les clubs évoluant dans les divisions nationales, hommes et dames. Les équipes de jeunes concernées sont les équipes régionales (Garçons : juniors , cadets, minimes, pupilles régionaux; Filles : cadettes, minimes et pupilles régionales) et les U 21 nationaux) moyennant les modalités suivantes
  - Un seul bonus par catégorie régionale ou nationale peut être accordé indépendamment du nombre d'équipes inscrites dans la catégorie;

- L'octroi du montant total des bonus par club ne peut aboutir à ce que le montant de la licence collective à payer par le club soit inférieur au montant de la licence collective à payer par un club de régionale 1.

4. Si un club de nationale n'aligne pas d'équipes de jeunes en régionale ou en nationale, le montant du bonus reste dans le pot collectif.

5. Si tous les clubs évoluant en nationale devaient aligner le maximum d'équipes de jeunes en régionale ou nationale, la situation serait la suivante

	Nb de clubs	Licences collectives	Total	Nb maximum d'équipes de jeunes	Bonus par équipe	Bonus maximal
Nationales 1 DD	5	6.000 €	30.000 €	15	1.500 €	15.000 €
Nationales 1 MM	5	36.000 €	180.000 €	25	1.500 €	37.500 €
Nationales 2 MM	3	15.000 €	45.000 €	12	1.500 €	18.000 €
Nationales 3 MM	14	7.500 €	105.000 €	56	1.500 €	56.000 €
			360.000 €	108		126.500 €

Le bonus maximal tient compte du fait que les clubs évoluant en nationale doivent payer au moins le montant de la licence collective de R1 soit 4.000 € en nationales messieurs et 3.000 € en nationale dames.

### 3. Données chiffrées

1. Sur la base des chiffres de la saison 2013-2014, le fonds des jeunes peut être estimé à 900.000 € desquels il faut déduire 126.500 € (bonus maximal aux clubs nationaux) et 180.000 € (financement des équipes nationales)

Par conséquent, sachant que le nombre d'équipes inscrites est de 1.600 et que le montant du Fonds des jeunes à redistribuer est 593.500€, le montant à rétrocéder par équipe de jeunes pourrait être de quelque 370 €.

2. Le montant du bonus est fixé à 1.500 €.

3. En ce qui concerne les équipes 3 & 3, le subside forfaitaire émanant du Fonds des jeunes est octroyé

- par tranche de 8 joueurs ou membres affiliés (NB pour participer à une compétition 3&3, il faut min. 4 joueurs) ;
- ayant disputé soit 10 rencontres (en aller-retour) ou participé à 10 animations pendant la saison
- Par tranche de 8 joueurs complémentaires, un subside supplémentaire est prévu.

4. Un club ayant 15 joueurs (garçons et filles) peut inscrire plusieurs équipes 3 & 3 mais n'aura droit qu'à un seul subside.
5. Les équipes U12 disputant des animations en 4c4 ou rencontres 5 contre 5 n'entrent pas en considération dans le système 3 & 3 mais dans le système de subside forfaitaire par équipe.

#### 4.Exemples

**Exemple 1** : club évoluant en nationale 3 MM aligne une équipe dans chacune des catégories régionales garçons

Montant de la licence collective à payer en nationale 3 : **7.500 €**

Bonus forfaitaire par équipe de jeunes : **1.500 €**

Montant de la licence collective à payer en régionale 1 : **4.000 €**

**7.500 € - 6.000 € (4 x 1.500€) = 1.500 € mais le montant de la licence collective de la R 1 est garanti → 4.000 € à payer donc économie de 3.500 €**

**Exemple 2** : club évoluant en nationale 1 dames aligne une équipe dans chacune des catégories régionales filles

Montant de la licence collective à payer en nationale 1 : **6.000 €**

Bonus forfaitaire par équipe de jeunes : **1.500 €**

Montant de la licence collective à payer en régionale 1 : **3.000 €**

**6.000 € - 4.500 € (3 x 1.500) = 1.500 € mais le montant de la licence collective de la R 1 est garanti → 3.000 € à payer donc économie de 3.000 €**

**Exemple 3** : club alignant une équipe en nationale 1 dames et une équipe messieurs en nationale 3 et une équipe dans chacune des catégories régionales filles et garçons

Montant de la licence collective à payer en nationale 1 : **6.000 € et nationale 3 : 7.500 €**

Bonus forfaitaire par équipe de jeunes : **1.500 €**

Montant de la licence collective à payer en régionale 1 dames : **3.000 € et 4000 €** en régionale 1 messieurs

	Licence à payer	Nb d'équipes de jeunes	Bonus	Licence garantie R 1	Montant à payer
Nat dames 1	6.000 €	3	4.500 €	3.000 €	<b>3.000 €</b>
Nat 3 MM	7.5000 €	4	6.000 €	4.000 €	<b>4.000 €</b>

<b>TOTAL</b>	<b>13.500 €</b>				<b>7.000 €</b>

**Exemple 4** : club alignant une équipe en nationale 1 dames et une équipe messieurs en nationale 2 et deux équipes dans chacune des catégories régionales garçons et une équipe en cadettes et minimes filles

Montant de la licence collective à payer en nationale 1 : **6.000 €** et nationale 2 : **15.000 €**

Bonus forfaitaire par équipe de jeunes : **1.500 €**

Montant de la licence collective à payer en régionale 1 dames : **3.000 €** et **4000 €** en régionale 1 messieurs

	Licence à payer	Nb d'équipes de jeunes	Bonus	Licence garantie R 1	Montant à payer
Nat dames 1	6.000 €	2	3.000 €	3.000 €	<b>3.000 €</b>
Nat 2 MM	15.000 €	8	6.000 € (max 4)	4.000 €	<b>9.000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>21.000 €</b>				<b>12.000 €</b>